

Moulins, le 22 AVR. 2024

LA PRÉFÈTE

Madame,

Vous avez déposé une étude préalable agricole (EPA) le 22 décembre 2023 pour un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Trévol. Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 14 mars 2024.

La séance a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF. Sur la base de cet avis, mes services ont relevé dans l'EPA les observations suivantes.

La séquence éviter-réduire-compenser n'est que partiellement respectée dans cette étude préalable agricole. De plus, le choix des parcelles manque de justifications.

Le dimensionnement de l'installation prévu pour la partie avec les ovins ne respecte pas les recommandations de l'IDELE et les tournières prévues sont trop petites pour la circulation des engins. Le manque d'informations sur les exploitations actuellement en place et futures rend l'analyse de l'EPA difficilement conclusive. Concernant les asperges, il n'y a pas suffisamment d'informations sur les bénéfices des panneaux pour cette production, ainsi que sur l'adaptation du système d'irrigation.

Le montant de compensation proposé est sous-évalué car il prend en compte l'activité agricole actuellement en place sur les parcelles et non leur potentiel : la culture d'asperges aurait pu être mise en place sans panneaux photovoltaïques.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBAÏCH

Marine TRIBOULET-MARAN
TOTAL ENERGIES
12-14 allée du Levant
69 890 La-Tour-de-Salvagny